

Bulletin mensuel

LA SÉGUINIÈRE

Magazine d'informations municipales - **Septembre** 2026 **n°232**

REPORTAGE



UNE AIRE DE CAMPING-CARS ATTRACTIVE

**Enquête publique
Cession de voirie**

Page 7

**Saison culturelle
Programmation**

Page 10

**Les Zygomatics
se renouvellent**

Page 14



www.mairie-laseguiniere.fr

Une rentrée riche de projets

Espace Prévert
Jeudi 2 juillet 2026

L'été est désormais derrière nous. Les écoliers ont retrouvé le chemin de leurs écoles et, dans les prochains jours, la plupart de nos associations reprendront pleinement leurs activités.

Certaines tiennent d'ailleurs actuellement leur assemblée générale annuelle, l'occasion pour leurs dirigeants et leurs bénévoles de dresser le bilan de la saison écoulée et de préparer les projets à venir.

C'est dans cet esprit que nous avons souhaité, avec mes adjoints et le concours de leurs commissions respectives, réunir les représentants des associations communales d'intérêt local, le 2 juillet dernier à l'Espace Prévert. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur la situation et les perspectives de notre tissu associatif, mais aussi de partager avec ses acteurs un certain nombre d'éléments sur l'évolution de notre commune.

Parmi ces éléments, la question démographique mérite toute notre attention. Notre population continue de progresser, mais elle vieillit également. Cette évolution, si elle se confirme, ne sera pas sans conséquence sur la vie de nos associations, leurs effectifs, leurs adhérents et parfois même leur capacité à renouveler leurs dirigeants et leurs bénévoles.

La baisse des effectifs scolaires constitue à cet égard un indicateur particulièrement parlant. À la rentrée, 384 enfants étaient scolarisés dans les écoles publique et privée de La Séguinière. Ils étaient 518 à la rentrée 2017-2018, soit près d'un tiers de plus qu'aujourd'hui. Et le recul du nombre de naissances, particulièrement marqué ces quatre dernières années, laisse entrevoir la possibilité de passer sous le seuil des 300 enfants scolarisés à l'horizon 2030.

Cette perspective doit nous conduire à être vigilants, sans pour autant céder au pessimisme. L'attractivité de La Séguinière peut contribuer à atténuer cette tendance. C'est tout le sens de notre politique d'accueil de nouveaux habitants et de développement de l'habitat. Le lotissement de la Surchère 2 est désormais lancé et le Conseil municipal a déjà acté, au mois de juillet, la commercialisation de 16 premiers lots. C'est un signal encourageant. Si la demande se confirme, il nous faudra d'ailleurs très prochainement engager une réflexion sur de nouveaux secteurs d'habitat.

Mais une commune ne se résume pas à ses logements. Elle doit aussi offrir des services, des équipements, des activités et des occasions de se rencontrer. Et, dans ce domaine, nos associations jouent un rôle essentiel.

Avec 43 associations, dont 13 associations sportives rassemblant près de 1 900 licenciés, notre tissu associatif demeure particulièrement dynamique. La commune l'accompagne

par les subventions qu'elle attribue, par la mise à disposition de ses équipements et par la présence de référents associatifs. La rencontre du 2 juillet a permis d'échanger très concrètement sur les modalités d'attribution des subventions, les bonnes pratiques d'utilisation des équipements communaux, mais également sur la nécessité d'améliorer encore la communication entre associations et avec la commune.

La création d'un calendrier partagé des manifestations doit notamment permettre de mieux coordonner les rendez-vous et d'éviter autant que possible les chevauchements. Nous avons également présenté le principe d'un passeport de bienvenue destiné aux nouveaux habitants, qui accordera une place importante à nos associations afin de leur permettre de mieux faire connaître leurs activités et de faciliter l'intégration des nouveaux Ziniérais.

Je sais que les projets ne manquent pas à nos dirigeants associatifs. Comme toujours, la commune sera à leurs côtés pour les accompagner. Je le répète souvent : nos associations sont indispensables à la vitalité de notre commune et à la qualité de notre vie en commun.

Pour certaines d'entre elles, cette implication va même au-delà, puisqu'elles accomplissent véritablement une mission de service public. Je pense bien évidemment au CALS, mais aussi à la Maison d'Accueil, qui héberge près de 80 résidents et qui fêtera, le 25 septembre prochain, son demi-siècle d'existence. J'aurai l'occasion d'y revenir plus longuement dans notre prochain bulletin.

Nos associations seront également largement mobilisées dans la saison culturelle qui s'annonce, et notamment autour de la 3e édition d'« On Seg'Art », les 10 et 11 octobre prochains. Je vous invite d'ores et déjà à ne pas manquer ce rendez-vous qui, j'en suis certain, rassemblera une très large partie de notre population.

La rentrée que je vous souhaite bonne s'annonce donc riche et dynamique. Vous le découvrirez en parcourant les pages de ce nouveau bulletin municipal mensuel.

Très bonne rentrée à toutes et à tous !

Guy BARRÉ
Maire de La Séguinière

État civil

NAISSANCE

20/06 Théo MASSÉ

MARIAGES

11/07 Carmen DUBREUIL
et Rodolphe GIRAUDET

23/07 Brigitte PELLETIER
et Antoine MAFFEI

22/08 Émilie LANDREAU
et Steve FORTIN

05/09 Virginie BAUDRY
et Mikaël LEFORT

05/09 Alexandra PICOT
et Julien PASQUET

DÉCÈS

05/07 Antoinette PASQUIER
Née ROCHAIS -

07/07 Juliette ECHASSERIAU
Née COUSIN - 90 ans

18/08 Louis-Marie PAINEAU
78 ans

25/08 Jeannine MEUNIER
Née FONTENEAU - 68 ans

27/08 Renée LOISEAU
92 ans

29/08 André SÉCHET
96 ans

Autres infos

EN COUVERTURE

Aire de Camping-car
Parking de la Prairie
Mercredi 12 août 2026

Édition n°232 mise en ligne sur le site
internet www.mairie-laseguiniere.fr
le jeudi 10 septembre 2026

BULLETIN MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA SÉGUINIÈRE
N°ISSN : 2802-9046



Tirage à 1 900 exemplaires
Directeur de la publication : Guy BARRÉ
Directeur de la communication :
Philippe UZUREAU
Crédit photos : Mairie de La Séguinière
Maquette & impression : Services municipaux
Copieur Xerox Color C60
Imprimé sur du papier 100% recyclé DCP Green



Suivez-nous sur les
réseaux sociaux



Jeudi 30 juillet

CARISPORT 2026

La municipalité a reçu le jeudi 30 juillet l'équipe du Stade Malherbe de Caen à l'avant-veille du tournoi Carisport.

Un week-end principalement sportif pour ces espoirs du football, qui a aussi donné lieu à une rencontre organisée avec les résidents de la Longue Chauvière de Cholet. Une séance de dedicaces figurait au programme de ce moment passé avec les résidents de l'accueil médicalisé choletais mais surtout des échanges et la découverte croisée de deux environnements : celui des sportifs par les résidents, et celui du monde du handicap par les jeunes footballeurs. Ce partage s'inscrit pleinement dans la devise de Carisport : « Faire du bien par le sport ».

Au total, à La Séguinière, ce sont 12 familles d'accueil et près de 50 bénévoles qui se sont mobilisés pour accueillir les 18 joueurs et leurs accompagnateurs.

Ci-contre : joueurs, familles d'accueil et bénévoles dans le parc de la mairie.



Mardi 1^{er} septembre

RENTREE SCOLAIRE

Les écoliers de La Séguinière ont repris le chemin de l'école pour une nouvelle année scolaire. Une rentrée placée sous le signe de la continuité, avec des équipes enseignantes qui restent inchangées dans les deux établissements de la commune.

À l'école publique Marcel Luneau, 221 élèves, répartis dans 10 classes, ont été accueillis par l'équipe éducative.

À l'école privée Notre-Dame, ce sont 163 élèves, répartis dans 7 classes, qui ont fait leur rentrée dans des conditions sereines.

Cette rentrée est également l'occasion de mettre à l'honneur l'équipe du restaurant scolaire, qui avait préparé son organisation dès le lundi 31 août. Composée de 19 accompagnateurs, d'un cuisinier et de deux aides, elle assure chaque jour l'accueil et l'accompagnement des enfants pendant la pause méridienne. Dès le premier jour de classe, 300 enfants ont fréquenté le restaurant scolaire.

Merci à l'ensemble des enseignants, personnels des écoles et agents du restaurant scolaire pour leur engagement quotidien auprès des enfants.



Personnel communal
Restaurant Scolaire



École privée
Notre-Dame



École publique
Marcel Luneau

Informations Municipales et Intercommunales

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Chaque mercredi matin, de 8h30 à 12h30, le marché de La Séguinière vous donne rendez-vous place de la mairie. Vous y trouverez de nombreux produits frais et de qualité : légumes, poissons, plats préparés, fruits directement issus des producteurs, mais aussi galettes et crêpes déclinées sous différentes formes pour satisfaire toutes les envies.

À l'automne, les membres de l'association Amitié Sandogo – La Séguinière proposent également leur traditionnel jus de pommes. Un jus de pommes pas tout à fait comme les autres, puisqu'il possède une valeur ajoutée particulière : la solidarité. En achetant ce produit, vous contribuez en effet à soutenir les actions de l'association au bénéfice du petit village du Burkina Faso.

Au-delà des produits proposés, le marché est aussi un lieu de rencontre et d'échanges, où la convivialité est toujours au rendez-vous. Alors, pourquoi ne pas profiter d'une petite balade à pied pour venir faire vos emplettes, prendre le temps de discuter et retrouver quelques visages familiers ? Vous ne serez pas déçus !

Spécialités / Mois	Septembre	Octobre
Fruits et légumes (Richou)	9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
Fromager (Beillevaire)	9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
Cuisine asiatique (Kim Ngan)	9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
Poissonnier (La Balade d'Antho)	9, 16, 23, 30	7, 14, 28
Crêpes – Galettes (Mimi La Rozelle)	9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
Association Amitié Sandogo	16, 30	14, 28
Pommes (GAEC Augereau)	16, 30	14, 28
Octobre Rose	-	14, 28

MEUBLÉS DE TOURISME

L'enregistrement devient obligatoire

Pour les propriétaires qui louent un logement à des fins touristiques, une nouvelle obligation d'enregistrement s'appliquera à compter du second semestre 2026.

La réglementation évolue avec la mise en place d'un téléservice national d'enregistrement, qui permettra à chaque propriétaire ou loueur de déclarer son meublé en ligne et d'obtenir un numéro d'enregistrement.

Cette démarche sera obligatoire pour tous les meublés de tourisme, qu'il s'agisse d'une maison, d'un appartement ou d'un studio proposé à la location pour de courts séjours.

Le téléservice national, l'*API meublés*, doit être mis en service au 4^e trimestre 2026. Le numéro d'enregistrement permettra notamment d'identifier le logement auprès des plateformes de location et de faciliter le suivi des meublés de tourisme par les collectivités.



SURVOL DE DRONES

Rappel des règles pour les professionnels et les particuliers

Depuis le 1er janvier 2026, la réglementation relative à l'utilisation des drones évolue. Cette réforme concerne principalement les professionnels, avec de nouvelles modalités de survol des zones habitées.

Les particuliers restent quant à eux soumis à une réglementation spécifique visant à garantir la sécurité de tous.

UNE ÉVOLUTION IMPORTANTE POUR LES PROFESSIONNELS

La modification de la réglementation nationale permet désormais aux professionnels d'effectuer des vols de drones au-dessus des agglomérations et des zones peuplées, sous réserve du respect de certaines obligations administratives et de sécurité.

Les opérateurs professionnels doivent désormais déposer une déclaration de vol auprès de la préfecture au moins 10 jours ouvrables avant la date prévue de l'opération, contre 5 jours auparavant.



Cette déclaration s'effectue à l'aide du formulaire Cerfa n°15476*04, accompagné des pièces justificatives nécessaires, puis transmise par courrier électronique à : pref-drones@maine-et-loire.gouv.fr

Les services de la préfecture procèdent à un contrôle renforcé des dossiers afin de vérifier que les conditions de sécurité sont réunies.

Si aucune réponse n'est adressée par la préfecture avant la date prévue du vol, le professionnel peut considérer que son opération est autorisée. En revanche, si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, un refus explicite sera notifié.

UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN CAS D'URGENCE

Lorsque la situation le justifie (intervention urgente, mission d'intérêt général, etc.), une demande de dérogation au délai de 10 jours peut être adressée à la préfecture. Celle-ci examinera le caractère urgent de la demande avant de délivrer, le cas échéant, une autorisation exceptionnelle.

LES RÈGLES RESTENT STRICTES POUR LES PARTICULIERS

Cette évolution réglementaire ne concerne pas les utilisateurs de loisirs. Les particuliers doivent continuer à respecter les règles en vigueur pour préserver la sécurité des personnes et des biens.

À ce titre, il est notamment rappelé que :

- le survol des personnes est interdit ;
- les vols au-dessus des agglomérations ou des rassemblements de personnes restent interdits, sauf autorisation spécifique prévue par la réglementation ;
- le drone doit toujours rester dans le champ de vision du télépilote ;
- la hauteur maximale de vol est généralement limitée à 120 mètres ;
- certains espaces sont interdits de survol (abords des aéroports, sites sensibles, installations militaires, centrales nucléaires, etc.) ;
- le respect de la vie privée est obligatoire : il est interdit de filmer ou de photographier des personnes sans leur consentement et de diffuser des images portant atteinte à leur vie privée.

Les drones de certaines catégories doivent également être enregistrés et leurs télépilotes peuvent être tenus de suivre une formation en ligne selon les caractéristiques de l'appareil.

Pour toute information complémentaire, il est possible de se rapprocher de la Préfecture de Maine-et-Loire ou de consulter le site officiel de l'administration.

RUCHES

Déclaration annuelle pour les propriétaires

Chaque année, tous les apiculteurs, particuliers comme professionnels, doivent déclarer leurs colonies d'abeilles entre le 1er septembre et le 31 décembre. Cette déclaration permet notamment de recenser le nombre de colonies déte- nues ainsi que leurs emplacements.

La démarche est simple, gratuite et entièrement réalisable en ligne, sans identifiant ni mot de passe. Déclarer ses ruches :

<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

À l'issue de la démarche, un récépissé de déclaration est délivré immédiatement. Pour les nouveaux apiculteurs, cette déclaration permet d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI). À noter : aucune autorisation du maire n'est nécessaire pour effectuer cette déclaration.



CAMBRIOLAGES

Vigilance pour dissuader les cambrioleurs

Comme chaque année, la période des congés d'été a malheureusement été mise à profit par des individus mal intentionnés pour s'introduire dans des habitations laissées inoccupées pendant les vacances de leurs occupants.

À l'heure de la rentrée, la vigilance reste donc de mise. Une maison inhabitée, même pour quelques jours, peut attirer l'attention. Il est recommandé de bien fermer les portes, fenêtres et volets avant chaque absence, même de courte durée, et de veiller à ne pas laisser d'objets de valeur visibles depuis l'extérieur.

La solidarité entre voisins constitue également un moyen efficace de prévenir les cambriolages. Soyez attentifs aux mouvements inhabituels

dans votre quartier et n'hésitez pas à signaler aux forces de l'ordre tout comportement qui vous semblerait suspect. En cas d'absence prolongée, pensez également à demander à un voisin ou à un proche de relever votre courrier et de donner quelques signes de présence à votre domicile.

Enfin, évitez de communiquer publiquement vos dates de départ ou votre absence, notamment sur les réseaux sociaux. La vigilance de chacun et l'attention portée à son voisinage contribuent à renforcer la sécurité de tous.

TRANSITION NUMÉRIQUE

Fin des réseaux 2G, 3G et cuivre

Les réseaux 2G et 3G ainsi que l'ancien réseau téléphonique en cuivre vont progressivement disparaître au profit de la 4G, de la 5G et de la fibre optique.

À partir d'octobre 2026, les opérateurs commenceront à arrêter progressivement les réseaux 2G et 3G. Les habitants sont invités à vérifier que leurs téléphones et équipements (alarmes, téléassistance, certains dispositifs de sécurité...) sont compatibles avec les nouvelles technologies.

Le réseau cuivre, notamment utilisé pour les lignes téléphoniques traditionnelles et l'ADSL, sera également progressivement fermé. À La Séguinière, l'arrêt des services sur le réseau cuivre interviendra au plus tard le 31 mai 2028. Les foyers qui utilisent encore l'ADSL ou une ligne téléphonique classique sont donc invités à anticiper leur passage à la fibre ou à une autre solution Très Haut Débit.

Pensez dès maintenant à vérifier vos équipements et votre accès à la fibre afin d'anticiper cette transition numérique.

CANONS EFFAROUCHEURS

Nouvelle période d'utilisation autorisée

Afin de protéger certaines cultures des dégâts causés par les oiseaux, des canons effaroucheurs peuvent être utilisés sur les parcelles agricoles. Leur utilisation est toutefois encadrée afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 juin 2024, la Chambre d'agriculture informe chaque

année le préfet et les maires des périodes d'utilisation autorisées. Pour les cultures de tournesol, la période d'utilisation est fixée du 5 août au 30 septembre. Pour les parcelles de vigne, elle peut se poursuivre jusqu'au 15 novembre.

Ces appareils ne peuvent être utilisés que du lever au coucher du soleil, et doivent être installés à une distance minimale de 50 mètres des voies publiques et de 250 mètres pour les appareils les plus bruyants. Dans la mesure du possible, ils doivent être orientés de manière à limiter les nuisances en direction des habitations et des voies publiques. Afin de réduire les nuisances sonores, les détonations doivent être espacées d'au moins 12 minutes.

La commune remercie les exploitants agricoles pour leur vigilance et leur attention portée au respect de ces règles, indispensables pour concilier la protection des cultures et la tranquillité des riverains.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Une campagne de lutte organisée

La commune, avec le concours de la FDGDON 49, participe à la campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin, organisée chaque année entre octobre et janvier.

Ces chenilles parasitent notamment les pins et les cèdres et présentent un fort pouvoir urticant, pouvant provoquer des démangeaisons, œdèmes, réactions allergiques et autres problèmes de santé, chez l'homme comme chez les animaux.

Deux méthodes de lutte peuvent être proposées : le traitement biologique par pulvérisation de Bacille de Thuringe et la mise en place de pièges au tronc pour capturer les chenilles lors de leur descente.

Pour participer, il suffit de retirer un bon de travaux disponible en mairie et de le transmettre à la FDGDON 49 avant le 31 octobre 2026. L'inscription peut également être effectuée en ligne sur le site de la FDGDON 49.

Pour la campagne 2026-2027, le tarif est fixé à 21 € par arbre. Un technicien prendra contact avec les propriétaires concernés 24 à 48 heures avant l'intervention, en fonction des conditions météorologiques.

Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 octobre 2026. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister.

Lors de la séance du conseil du 7 septembre dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Maison du Vieux Pont – Convention avec la Fondation du Patrimoine
- Maison du Vieux Pont – Attribution du marché de travaux
- Contrat de location précaire pour une maison communale
- ADAP – Demande d'exonération pour l'espace Prévert
- Surchère 2 – Vente de terrain
- Surchère 2 – Bail emphytéotique pour fonds de lots
- Effondrement du mur de soutènement de l'espace Roger Dronneau - Acceptation de l'indemnité proposée par la SMABTP
- Effacement de réseaux aériens – Confirmation du programme 2027
- Réseaux télécommunication rue du Manoir et rue de l'Étoile – Convention d'effacement
- Travaux pour compte de tiers – Raccordement Orange pour locatifs du square de Bellevue
- Classement des voies privées de lieudits – Modification dans la prise en charge des frais
- Requalification de la place de la mairie - Convention d'étude de faisabilité et de programmation

- Requalification de la place de la mairie – Appel à projets « Nature en Ville »
- Terrain de football synthétique – Tarif des mises à disposition
- Cession d'un délaissé de terrain rue du Paradis – Avis des Domaines
- Institution de la taxe sur les logements vacants
- Adhésion à l'opération de fiabilisation des bases fiscales avec la DGFIP
- Adhésion à l'AMF (National)
- Assurances communales – Attribution du marché pour la période 2027-2031
- Recrutement d'un stagiaire aux services techniques pour l'année scolaire 2026/2027
- Agglo Amie des Aînés – Désignation du représentant de la commune
- Agglo Amie des Aînés – Charte d'accueil de la caravane Lisa
- Contrat de Mixité Sociale – Abaissement de l'objectif de rattrapage
- Repas du CIPSA – Convention et prise en charge du prix
- Pause méridienne – Création d'emplois non permanents
- Nominations d'agents contractuels en qualité de fonctionnaires
- Saison culturelle 2026/2027 – Programmation et tarification



Retrouvez les délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune www.mairie-laseguiniere.fr et sur le totem tactile à l'extérieur de la mairie.

Informations Municipales et Intercommunales

RECYCLAGE DES PILES Semaine européenne

À l'occasion de la 12^e édition de la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP), qui se déroule du 5 au 13 septembre 2026, la commune s'associe à l'opération organisée par Cholet Agglomération afin de favoriser le recyclage des piles et petites batteries usagées.

Une boîte de collecte est mise à la disposition des habitants au secrétariat de la mairie pendant toute la durée de cette opération et au-delà. Chacun est invité à y déposer ses piles et petites batteries usagées afin qu'elles soient recyclées dans des conditions adaptées.

Les piles et batteries ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, car elles contiennent des substances pouvant être nocives pour l'environnement. Leur collecte séparée permet de préserver les ressources naturelles et de limiter la pollution.

À noter : des points de collecte restent également accessibles tout au long de l'année dans les déchèteries ainsi que dans de nombreux commerces (alimentaires, bricolage, électronique...).

BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Cholet Agglomération renouvelle son opération de broyage de végétaux à destination des particuliers, du 9 octobre au 28 novembre 2026. Cette action permet aux habitants de valoriser leurs déchets verts en les transformant en broyat, réutilisable notamment pour le paillage des jardins ou le compostage.

Pour La Séguinière, une permanence est programmée le samedi 17 octobre 2026, de 9 h à 13 h, sur le parking de la salle Pierre-de-Coubertin, rue Pierre-de-Coubertin. Les modalités de participation seront communiquées aux habitants par les supports habituels de la commune.

DÉCHETS AMIANTÉS

Un service gratuit pour les particuliers

L'Agglomération du Choletais met à disposition des particuliers un dispositif gratuit permettant de déposer ces déchets en toute sécurité.

Ce service est exclusivement réservé aux habitants de l'Agglomération du Choletais réalisant eux-mêmes leurs travaux. Les professionnels ne sont pas concernés et relèvent d'une filière spécifique.



Une inscription obligatoire

Avant tout dépôt, il est impératif de prendre rendez-vous auprès du service Gestion des Déchets en appelant le 0800 9749 49 (appel gratuit).

Les rendez-vous sont proposés le premier vendredi de chaque mois sur le site du Cormier.

Lors de votre inscription, vous devrez communiquer :

- vos coordonnées,
- la nature et le volume des déchets,
- un justificatif de domicile ou votre carte de déchèterie.

Après validation de votre demande, un bon de dépôt vous sera transmis. Ce document est indispensable.

Comment se déroule le dépôt ?

Avant votre rendez-vous, présentez votre bon de dépôt à la déchèterie du Cormier afin de retirer les sacs homologués destinés au conditionnement des plaques. Le jour du dépôt, le bon devra être présenté une seconde fois.

Les dépôts sont limités à 100 plaques maximums (plaques de 3 mètres au plus), soit 4 sacs par dépôt, avec deux dépôts maximums par an et par foyer.

Pour des raisons de sécurité, les plaques doivent être déposées entières, sans être découpées, et impérativement conditionnées dans les sacs fournis, correctement fermés. Les agents de la déchèterie effectueront eux-mêmes le déchargement. Tout dépôt non conforme sera refusé.

Protéger sa santé

Les fibres d'amiante, invisibles à l'œil nu, peuvent être dangereuses lorsqu'elles sont inhalées et provoquer de graves maladies respiratoires. Il est donc essentiel de respecter les consignes de sécurité et la procédure mise en place afin de protéger votre santé ainsi que celle des agents chargés de la collecte.

FACTURE D'EAU

Aide solidaire pour le paiement

Cholet Agglomération met en place en 2026 un nouveau dispositif d'aide au paiement des factures d'eau potable, destiné à accompagner les foyers les plus modestes.



Le montant de cette aide est forfaitaire et dépend de la composition du foyer : 25 € par an pour un foyer d'une personne, 40 € pour un foyer de deux personnes et 55 € pour un foyer de trois personnes et plus.

Les foyers potentiellement concernés ont été identifiés à partir des informations transmises par la CAF. Sont notamment concernés les allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal à 450 €. Les étudiants ont été retirés de cette liste, mais les jeunes actifs et les apprentis peuvent toujours être concernés.

Les personnes ayant reçu un courrier de Cholet Agglomération doivent toutefois vérifier qu'elles remplissent bien les conditions d'attribution.

En effet, cette aide est réservée aux usagers directs du service d'eau potable. Une personne qui n'a pas de facture d'eau potable établie à son nom par le service de Cholet Agglomération ne peut pas bénéficier de cette aide.

Pour effectuer la démarche, il est nécessaire de disposer d'une facture d'eau potable récente, correspondant au second semestre 2025 ou au premier semestre 2026. Cette facture permet notamment de justifier de la qualité d'abonné et de retrouver le numéro d'abonné nécessaire à l'attribution de l'aide.

L'aide ne sera pas versée directement au bénéficiaire. Son montant sera déduit de la prochaine facture d'eau potable, quelle que soit la consommation ou le montant de celle-ci. Selon la date de réception du courrier et de traitement du dossier, cette déduction pourra intervenir sur une facture émise entre juillet 2026 et janvier 2027.

Ce dispositif constitue une mesure de solidarité destinée à aider les foyers qui rencontrent des difficultés à faire face à leurs dépenses courantes, tout en simplifiant le versement de l'aide directement sur leur facture d'eau.

MOUSTIQUE TIGRE

Campagne permanente de sensibilisation

Conformément au Plan communal de lutte contre le moustique tigre, la commune poursuit sa campagne permanente d'information et de sensibilisation. Tout au long de l'année, des rappels seront régulièrement publiés afin d'encourager chacun à adopter les bons gestes.

Le moustique tigre se développe principalement dans de petites quantités d'eau stagnante présentes autour des habitations. Quelques minutes chaque semaine suffisent pour limiter sa prolifération :

- **vider régulièrement les soucoupes, seaux, arrosoirs et tout récipient pouvant retenir l'eau,**
- **couvrir les récupérateurs d'eau,**
- **ranger ou retourner les objets susceptibles de conserver l'eau de pluie,**
- **entretenir les gouttières et les évacuations d'eau,**
- **couvrir les bassins et les bacs à sable lorsqu'ils ne sont pas utilisés,**
- **supprimer les gîtes larvaires présents dans les propriétés privées.**

Près de 80 % des gîtes larvaires se trouvent chez les particuliers. La participation de chacun est donc essentielle pour limiter la prolifération du moustique tigre et préserver la qualité de vie de tous.

Vous observez un moustique tigre ? Pensez à le signaler sur la plateforme nationale de surveillance. Chaque signalement contribue à améliorer le suivi de son implantation sur le territoire.

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/signalements





FISSURES SUR LES HABITATIONS

La commune recense les signalements

Au cours de cet été, plusieurs habitants de La Séguinière ont constaté l'apparition de fissures récentes, principalement sur les murs de leur maison d'habitation.

La commune est concernée par le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Les périodes de sécheresse peuvent provoquer des variations du volume des sols argileux et entraîner des mouvements différentiels de terrain susceptibles d'occasionner des désordres sur les constructions, notamment l'apparition de fissures.

Un recensement pour constituer un dossier

Afin de disposer d'un recensement aussi exhaustif que possible des habitations concernées et de pouvoir, le cas échéant, constituer un dossier à transmettre aux services de l'État, la commune invite les habitants ayant constaté l'apparition récente de fissures à se faire connaître auprès de la mairie.

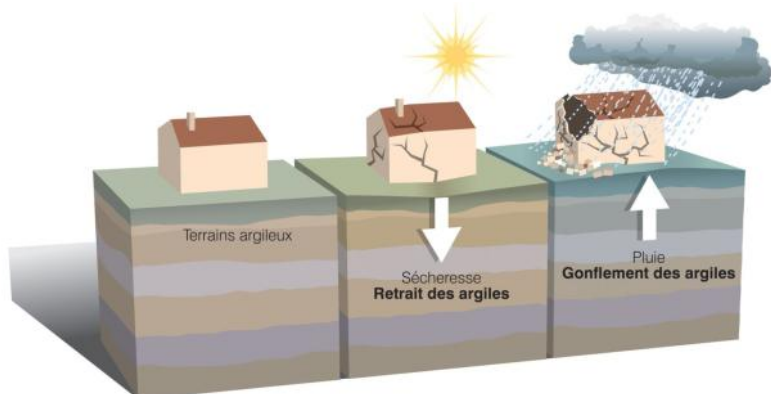
Les signalements permettront de mieux apprécier l'étendue du phénomène sur le territoire et de disposer d'éléments utiles dans le cadre d'une éventuelle démarche de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Quelques précautions pour limiter les risques

Certaines mesures peuvent contribuer à limiter le risque d'apparition ou d'aggravation de désordres liés au retrait-gonflement des argiles :

- Éviter de planter des arbres à une distance de la construction inférieure à leur hauteur à maturité,
- Éviter les pompages d'eau à usage domestique à moins de 10 mètres des constructions,
- Éloigner les eaux de ruissellement des bâtiments et éviter leur accumulation à proximité des fondations,
- Maintenir une gestion régulière et homogène de l'eau autour des constructions.

Les secteurs de la commune notamment concernés par le phénomène sont la Surchère, Chambord, Bel Air, les Cèdres, la Chapelière, la Billauderie, la Renolière, Brenon, Vieilmur, l'Établère, la Sarboussière et l'Épinette.



REPAS DES SENIORS 2026

Une invitation aux plus de 70 ans

Comme chaque année, la commune et le CCAS organisent le traditionnel banquet des seniors, moment chaleureux et attendu de la vie communale. L'invitation a été transmise fin août à l'ensemble des habitants nés en 1956 et avant, domiciliés sur la commune. **Si toutefois vous ne l'avez pas reçue, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie afin que nous puissions vous la remettre.**



Le repas aura lieu le dimanche 4 octobre 2026, à partir de 12h30 à la salle des fêtes (ouverture des portes dès 12h00).

Il sera préparé par les cuisiniers et agents du restaurant scolaire. Le thème retenu cette année est « On Ség'Art » manifestation communale au cours de laquelle des artistes amateurs exposent leurs œuvres dans les jardins et des espaces publics.

Pour les conjoints âgés de moins de 70 ans, une participation de 25 € est demandée.

ACTIVITÉS POUR SENIORS

Conférence des financeurs

Le CCAS, avec le soutien du Département de Maine-et-Loire dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, poursuit la mise en place d'actions destinées aux habitants de 60 ans et plus.

Ces activités ont pour objectif de favoriser le bien-vieillir, de préserver l'autonomie et de maintenir le lien social. Les informations sur les prochaines animations seront communiquées au fur et à mesure de leur programmation.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une journée de sensibilisation pour les seniors

Le département et la commune proposent une journée de prévention routière destinée aux personnes de 60 ans et plus, le vendredi 16 octobre, de 9 h à 17 h, salle Dronneau.

Cette journée gratuite, limitée à 12 participants, comprendra une partie théorique et une mise en pratique. Chaque participant devra prévoir son pique-nique. Inscription obligatoire en mairie.

DANSE EN LIGNE

Des places sont encore disponibles

Il reste quelques places pour les cours de danse organisés le jeudi matin.

Vous souhaitez reprendre une activité physique dans une ambiance conviviale ? N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie pour connaître les modalités d'inscription.

Enquête publique

vers la cession d'un parking de la zone industrielle

La société Snack Team, établissement secondaire de Frandex, souhaite acquérir la parcelle accueillant actuellement un parking public, principalement utilisé par les salariés de l'entreprise. Cette cession doit permettre à la société de développer son activité.

Propriété de Cholet Agglomération, le parking appartient aujourd'hui au domaine public. Sa vente nécessite donc sa fermeture au public, une enquête publique, puis son déclassement du domaine public avant toute cession.

Une enquête publique sera ainsi organisée en mairie de La Séguinière. Un commissaire enquêteur recueillera les observations des habitants et des professionnels de la zone :

Mardi 22 septembre 2026, de 9h à 12h

Mardi 6 octobre 2026, de 14h à 17h

Le dossier et un registre seront également disponibles en mairie pendant la durée de l'enquête.

À l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions à Cholet Agglomération, qui pourra ensuite se prononcer définitivement sur le déclassement et la vente de la parcelle.

AIRE DE CAMPING-CARS

UN ÉQUIPEMENT QUI CONFIRME SON ATTRACTIVITÉ

À l'occasion d'une rencontre avec la presse organisée le 8 juillet sur l'aire de camping-cars, en présence de Julien Bouhier, 1er adjoint au maire, la commune a dressé le bilan du fonctionnement de cet équipement devenu, au fil des années, un véritable atout pour la commune.



UNE AIRE MODERNE CRÉÉE EN 2017

Soucieuse d'améliorer l'accueil des camping-caristes, la commune a entrepris en 2017 la création d'une nouvelle aire d'étape en partenariat avec la société Camping-Car Park, spécialiste européen de la gestion d'aires de camping-cars. Ce projet est né d'un constat simple : l'ancienne aire de services, créée en 2003, ne répondait plus aux attentes des usagers. L'augmentation de la fréquentation, les difficultés de gestion quotidienne, la cohabitation avec les autres utilisateurs du parking et les contraintes de maintenance rendaient nécessaire une modernisation complète du site.

La nouvelle aire, aménagée à l'arrière du parking de la Prairie, le long de l'avenue de Nantes, offre aujourd'hui une vingtaine d'emplacements sécurisés ainsi que de nombreux services : eau potable, vidange, électricité, accès Wi-Fi et système d'accès automatisé disponible 24h/24. Depuis sa création, l'exploitation commerciale et technique est assurée par Camping-Car Park dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public renouvelée en novembre 2023 pour une durée de cinq ans.

UNE FRÉQUENTATION ÉLEVÉE

Les résultats de l'année 2025 confirment l'attractivité de l'aire.

Au cours de l'année, **4 009 nuitées** ont été enregistrées, pour un chiffre d'affaires de près de **55 000 €** et un **taux moyen de fréquentation de 54,9 %**, supérieur à la moyenne du réseau national de Camping-Car Park. La clientèle apprécie particulièrement la situation géographique de La Séguinière, à proximité immédiate de Cholet, des commerces et de la vallée de la Moine.

La satisfaction des utilisateurs atteint **4,1/5**, avec un taux de fidélisation particulièrement élevé puisque plus de **96 %** des visiteurs utilisent déjà le réseau Camping-Car Park. La fréquentation internationale continue également de progresser. En 2025, les visiteurs étrangers représentaient environ **15 %** des usagers, principalement originaires d'Allemagne, de Belgique et d'Espagne.

En 2025, durant la seule période estivale (juin à août), l'aire a accueilli **1 341 nuitées**, avec un taux d'occupation atteignant **73 %**.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Au-delà des recettes perçues par la commune, l'aire génère des retombées économiques non négligeables pour les commerces locaux. Grâce au réseau Camping-Car Park, dont la visibilité sur les réseaux sociaux dépasse plusieurs millions de vues chaque année, La Séguinière bénéficie d'une promotion touristique permanente auprès des voyageurs français et européens. Chaque mois, l'aire est intégrée à des circuits touristiques proposés aux camping-caristes, favorisant ainsi la découverte du territoire.

Cette dynamique ouvre également de nouvelles perspectives de développement. La proximité immédiate du Puy du Fou, régulièrement citée parmi les points forts de l'aire par les utilisateurs, vient de donner lieu à un partenariat ou à la mise en place d'un « bon plan » avec Camping-Car Park afin d'attirer davantage de visiteurs et d'encourager les séjours sur la commune.

Par ailleurs, la réflexion engagée autour d'un éventuel agrandissement de l'aire reste d'actualité.

CAMPING-CAR PARK UN ACTEUR MAJEUR DU TOURISME ITINÉRANT

Créé en 2011 à Pornic, Camping-Car Park est aujourd'hui le premier réseau européen d'aires d'étape et de campings dédié aux touristes itinérants.

L'entreprise accompagne les collectivités dans la création, l'aménagement et la gestion d'aires pour camping-cars, grâce à des équipements largement automatisés et adaptés aux nouvelles pratiques du tourisme itinérant.

Avec plus de 850 000 clients et près de 500 aires réparties en France et en Europe, Camping-Car Park répond aux attentes d'un secteur en plein développement. Son réseau s'adresse également aux autres formes de tourisme itinérant, notamment grâce à VAN Night, une solution dédiée aux voyageurs en van et fourgon aménagés.

Forte d'une équipe d'une centaine de collaborateurs, l'entreprise poursuit son développement aux côtés des collectivités afin de proposer des solutions conciliant accueil des visiteurs, qualité des équipements et dynamisme touristique des territoires.

MODÈLE ÉQUILIBRÉ

Contrairement aux idées reçues, une aire de camping-cars représente un coût de fonctionnement important pour la collectivité. La commune prend notamment en charge les abonnements et consommations d'eau, d'électricité, d'internet, la collecte des déchets, l'entretien des équipements ainsi que le temps consacré par les agents municipaux au suivi du site.

En 2025, le chiffre d'affaires hors taxes de l'aire s'est élevé à **45 617,89 €**. Conformément à la convention, Camping-Car Park a conservé sa commission de gestion et a reversé à la commune une **redevance de 30 411,93 €**.

Une fois déduite l'ensemble des charges supportées par la collectivité — amortissement des investissements, entretien, fluides, interventions techniques et temps de travail des agents — le bénéfice réel pour la commune est estimé à **environ 5 000 € par an**.

UNE GESTION PROFESSIONNELLE

Camping-Car Park assure la gestion commerciale, les réservations, le contrôle des accès et l'assistance technique tout au long de l'année.

En 2025, 54 demandes techniques ont été traitées, principalement liées au drainage, à l'éclairage ou à la gestion des déchets. Ces retours d'expérience permettent d'améliorer progressivement la qualité de l'accueil.

Pour 2026, l'objectif est de poursuivre la progression de la fréquentation. Toutefois, les premiers indicateurs font apparaître une tendance contrastée.

Le mois de mai enregistre une hausse de la fréquentation avec 411 nuitées, contre 380 à la même période en 2025. En revanche, le mois de juin marque un léger recul (365 nuitées contre 393 en juin 2025), une baisse qui peut notamment s'expliquer par les fortes chaleurs ayant touché la région au cours de cette période. Il conviendra d'attendre les résultats de la saison estivale pour apprécier l'évolution globale de la fréquentation en 2026.

DES TARIFS MAÎTRISÉS

Pour 2026, le prix de l'emplacement est fixé à **13,70 € pour 24 heures**, contre 13,50 € en 2025. L'accès aux seuls services (eau, vidange...) pour une durée maximale de cinq heures est fixé à **6 €**. Cette évolution limitée permet de maintenir un niveau de services de qualité.

Après huit années de fonctionnement, l'aire de camping-cars s'est imposée comme un équipement apprécié des voyageurs et utile au dynamisme local.

Elle contribue à renforcer l'image d'une commune accueillante, tout en offrant aux visiteurs une étape confortable pour découvrir La Séguinière, ses commerces, son patrimoine et les richesses du territoire choletais.



Bilan d'une saison estivale type (juin / juillet / août 2025)

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NUITÉES

Année	Nuitées
2025	1341
2024	1427
2023	1081

CHIFFRE D'AFFAIRES
(hors taxes)
18 360 €

RETOMBÉES
(économiques locales)
59 004 €

CLIENTÈLE
(part d'étrangers)
15 %

FIDÉLISATION
(taux de fidélisation)
73 %

AVIS CLIENTS
(note moyenne)
4/5

BILAN DU RÉSEAU

Hausse de la
fréquentation en 1 an

+15%

Aires ouvertes en Europe

+600

Millions de clients

2



SAISON CULTURELLE 2026/2027

La programmation dévoilée

À La Séguinière, la culture se décline toute l'année, au fil des spectacles, des expositions, du cinéma, du théâtre, de la musique et des nombreuses initiatives portées par les associations locales. Pour cette nouvelle saison 2026/2027, la programmation promet une nouvelle fois de beaux moments de découverte, de partage et de convivialité.

ON SÉG'ART

L'automne commence en couleurs !

Le samedi 10 octobre de 13h à 18h et le dimanche 11 octobre de 10h à 17h30, Le week-end « On Ség'Art » donnera le coup d'envoi de la saison.

Pendant deux jours, le centre-bourg se transformera en parcours artistique. Peintres, sculpteurs, photographes, céramistes, musiciens, chanteurs et autres artistes, amateurs ou professionnels, investiront les rues, jardins et lieux insolites de la commune.

Un week-end rendu possible grâce à la mobilisation des associations locales et de nombreux bénévoles.

À noter : le week-end se terminera en musique au Moulin de la Cour pour un concert des Ségui'Singers !

Toutes les animations sont gratuites.



CINÉMA

Deux soirées en octobre

Les vacances de la Toussaint seront l'occasion de retrouver le cinéma à l'Espace Prévert. Deux séances sont programmées les mercredis 21 et 28 octobre à 20h00.

Pour la première soirée, les spectateurs pourront découvrir Elio, le dernier film d'animation des studios Pixar Disney. Ce film raconte les aventures d'Elio, un garçon de 11 ans passionné par l'espace qui, à la suite d'un incroyable malentendu, se retrouve pris pour l'ambassadeur de la Terre auprès d'une organisation intergalactique.

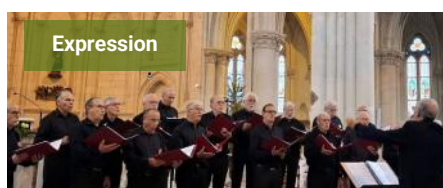
Une aventure pleine d'humour, d'imagination et de tendresse, à partager en famille.



CONCERT SOLIDAIRE

au profit des femmes de Sandogo

Le dimanche 8 novembre après-midi, la musique sera au service de la solidarité avec un concert caritatif à l'église Notre-Dame de l'Assomption, organisé au profit des femmes du petit village du Burkina Faso.



Deux formations vocales se retrouveront pour l'occasion : le chœur d'hommes de chants marins *Hissez Haut* (de l'ORPAC), et le chœur d'hommes du Choletais *Expression*.



SOIRÉE DISCO

pour retrouver les années 80

Le samedi 21 novembre, place à la fête avec une soirée Disco des années 80 organisée par le Comité des fêtes. Boules à facettes, musique et ambiance rétro seront au rendez-vous. Les modalités de réservation seront communiquées prochainement par le Comité des fêtes et sur les réseaux sociaux de la commune.

LES ZYGOMATICS

de retour sur scène

C'est devenu l'un des grands rendez-vous de l'automne à La Séguinière ! Du 13 au 29 novembre, la troupe locale des Zygomatrics retrouvera la scène de l'Espace Prévert avec une nouvelle comédie « Mon meilleur copain », d'Éric Assous (voir article page 14).



Fêtes de fin d'année

Noël s'installe à La Séguinière

Les festivités de fin d'année débiteront le samedi 5 décembre à 18h00 avec un spectacle familial proposé dans le cadre du dispositif d'itinérance culturelle de Cholet Agglomération.

La commune accueillera la compagnie du Théâtre de la Doue, de Saint-Christophe-du-Bois, pour sa pièce « La Déprime du Père-Noël ». À une semaine de Noël, rien ne va plus au pôle Nord : le Père-Noël est déprimé, convaincu que les enfants ne croient plus en lui, et refuse de partir pour sa tournée annuelle ! Un grand casting sera alors organisé sur scène pour lui trouver un remplaçant...

D'une durée de 30 à 45 minutes et interprété par une quinzaine de comédiens, ce spectacle familial est accessible à tous et sera à découvrir dès 18h.

Cinéma

Une soirée pour Noël

Le mardi 22 décembre à 20h00, l'Espace Prévert retrouvera son écran pour une séance de cinéma spéciale Noël avec « Panique à Noël ».

Une adorable famille de souris s'apprête à passer des fêtes parfaites dans sa maison de campagne. Mais l'arrivée inattendue d'une famille d'humains bien décidée à occuper les lieux va bouleverser tous leurs plans !



LA CARAVANE LISA

fera halte à La Séguinière pour la troisième fois les 29 et 30 septembre prochains

Ce dispositif itinérant, qui signifie « Lieu d'Information pour les Seniors de l'Agglomération », est porté par Cholet Agglomération dans le cadre de son label « Cholet Agglomération amie des aînés ».

La caravane s'installera sur le parking de la mairie les mardi 29 et mercredi 30 septembre 2026.

L'objectif principal de LISA est de faciliter l'accès à l'information pour toutes les personnes de plus de 60 ans.

À bord, un agent de l'agglomération propose un accueil gratuit, convivial et accessible aux personnes à mobilité réduite. Les seniors peu-

vent y trouver un accompagnement personnalisé sur de nombreuses thématiques quotidiennes : droits, santé, loisirs, numérique, aides à l'habitat, mobilité ou démarches administratives.

Lors de ses précédents passages, le dispositif a rencon-

tré son public avec une quinzaine de visiteurs accueillis chaque jour.

Afin de pérenniser cette dynamique, le conseil municipal le 7 septembre 2026 a officiellement validé la charte d'accueil qui lie la commune à Cholet Agglomération.



Deux rendez-vous pour terminer l'année !

Pour clôturer l'année 2026, deux rendez-vous distincts seront proposés aux habitants de La Séguinière le 31 décembre.

Le réveillon de la Saint-Sylvestre

À la salle des fêtes, le Comité des fêtes de La Séguinière organisera son traditionnel réveillon de la Saint-Sylvestre. Au programme : un repas dansant pour partager la dernière soirée de l'année en famille ou entre amis et célébrer ensemble le passage à 2027.

Les modalités d'inscription et de réservation seront communiquées prochainement par le Comité des fêtes.

« Duo dans l'isoloir » à l'Espace Prévert

Le même soir, à l'Espace Prévert, la Compagnie Côté Cour de Cholet proposera un spectacle humoristique intitulé Duo dans l'isoloir.

Pour la troisième année consécutive, la compagnie choletaise sera présente à La Séguinière avec une création originale, qui s'annonce particulièrement décalée et inspirée de l'actualité de la nouvelle année.

Et en 2027 ?

La programmation ne s'arrêtera pas au passage à la nouvelle année ! Au cours des premiers mois de 2027, la commission Culture – Jeunesse poursuivra son travail pour proposer et accompagner de nouveaux rendez-vous culturels à La Séguinière.

La commune pourra notamment accueillir de nouveaux spectacles ou artistes, au gré des opportunités et des propositions qui se présenteront, en lien avec les associations locales, Cholet Agglomération et les différents acteurs culturels du territoire.

À ce jour, les dates et le contenu des manifestations prévues en 2027 ne sont pas encore définitivement arrêtés. Ils seront communiqués progressivement au cours des prochains mois.

LES AVENTURES DE SUZETTE ou la chronique du CLIC

Mois de septembre 2026



Suzette a rendez-vous avec son amie Hélène au marché, mardi matin. À peine arrivée, Hélène lui glisse :

- « Je suis allée visiter un EHPAD près de chez moi... Pas pour y entrer tout de suite, mais pour prévoir au cas où. On m'a expliqué que les inscriptions se font sur Internet, sur un site qui s'appelle Via Trajectoire. »

- « Ah oui, j'en ai entendu parler au CLIC », répond Suzette.

Hélène soupire.

- « Le problème, c'est que moi, Internet... ce n'est pas trop mon affaire. Ils m'ont donc conseillé de m'adresser au CLIC pour m'aider à faire le dossier. »

Suzette répond :

- « Tes enfants pourraient peut-être faire la démarche pour toi ? »

Hélène éclate de rire.

- « Ah ça, tu oublies juste un détail ! L'un habite à l'autre bout de la France... et l'autre en Angleterre ! »

- « Justement ! Avec Internet, ils peuvent très bien s'en occuper à distance.

Hélène hausse les épaules en souriant.

- « Peut-être bien... mais encore faut-il qu'ils sachent comment faire... »

Suzette lui répond aussitôt :

- « Figure-toi que le CLIC peut fournir un document expliquant la procédure, tu pourras la transmettre à tes enfants, et cela leur facilitera les démarches. »

Puis elle ajoute :

- « Tu sais, les coordinatrices du CLIC accompagnent déjà beaucoup de personnes âgées sur toute l'agglomération du Choletais. Elles ne peuvent pas gérer les dossiers de tout le monde à la place des familles. Par contre, elles peuvent expliquer les démarches, orienter les personnes et aider quand il y a des difficultés. »

- « Vu comme ça, c'est vrai que si mes enfants peuvent faire le dossier à distance, ce sera plus simple pour tout le monde. »

Suzette conclut avec un sourire :

- « Voilà. Le plus important, c'est que personne ne reste seul face aux démarches. Et avec un peu d'aide et quelques explications, on finit toujours par y arriver ! »

...rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans un prochain numéro.



CLIC IGEAC
Centre Local d'Information
et de Coordination

Pôle social - 24 avenue Maudet - Cholet
Réception sur rendez-vous
Ouvert du lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00,
et le vendredi de 14h00 à 17h00.
ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

LA BIBLIOTHÈQUE

Rendez-vous réussi au Moulin de la Cour



En cette journée de canicule, vendredi 10 juillet, les amateurs de lecture avaient rendez-vous au Moulin de la Cour. Installés à l'ombre des arbres, sur l'île à proximité des jeux pour enfants, petits et grands ont trouvé un peu de fraîcheur tout en profitant d'un moment de détente autour des livres. De 10 h à 12 h, cette animation a permis de mêler lecture, échanges et découverte dans un cadre particulièrement apprécié des familles.

Cette matinée s'inscrivait dans le cadre de l'opération nationale « Partir en Livre » et du projet « Aller-vers », mené en partenariat avec le Centre Social Intercommunal Ocsigène. L'objectif est simple : sortir la bibliothèque de ses murs pour aller à la rencontre des habitants.

Initialement, le CSI Ocsigène avait pour objectif de proposer l'opération « Balade contée », qui consiste à ponctuer une promenade de plusieurs pauses durant lesquelles sont lus les passages d'un conte. Cette animation fonctionne avec succès à Saint-Christophe-du-Bois et à Saint-Léger-sous-Cholet. À La Séguinière, les bénévoles n'ont pas souhaité s'engager dans cette formule. Les professionnelles du CSI, Elisabeth Dufrien et Marie-Laure Robichon, présentes tout au long de la matinée, espèrent toutefois qu'elle pourra être proposée lors d'une prochaine édition. Leur présence a également permis de rencontrer les habitants, notamment de nouveaux arrivants, et de présenter les nombreuses activités proposées par le Centre Social Intercommunal.

À La Séguinière, le choix s'est porté sur une formule différente, portée par Géraldine Liska, responsable de la bibliothèque. Une sélection variée de livres, magazines et bandes dessinées était mise à la disposition du public : romans, documentaires, polars d'auteurs locaux très appréciés des lecteurs, le tout nouveau Guide du Routard Anjou, histoires et contes pour les plus jeunes, mangas, albums de coloriage... Chacun pouvait s'installer librement, feuilleter un ouvrage, jouer, échanger ou simplement profiter d'un moment de lecture, tout en partageant une boisson.

Le rendez-vous a rencontré un beau succès. Des grands-parents accompagnés de leurs petits-enfants, des assistantes maternelles, mais aussi de nombreuses familles déjà présentes sur ce site très fréquenté en cette période estivale se sont arrêtés, quelques minutes ou plus longtemps, pour découvrir les ouvrages proposés.

Cette matinée a également attiré des visiteurs venus de communes voisines, notamment de Saint-Christophe-du-Bois et de Saint-Léger-

sous-Cholet. Une famille récemment installée à La Séguinière, originaire de la région parisienne, a profité de l'occasion pour découvrir les services de la bibliothèque. Séduite par l'accueil et les animations proposées, elle envisage d'ailleurs de s'y inscrire dès la rentrée.

Au-delà de la lecture, cette animation a pleinement rempli son objectif : créer du lien, aller à la rencontre des habitants et faire découvrir ce service de proximité, qu'est la bibliothèque, dans un cadre agréable et détendu.



Cet été, le CSI Ocsigène est venu à votre rencontre

Tout au long de l'été, le Centre Socioculturel Ocsigène est allé à la rencontre des habitants à travers plusieurs animations gratuites organisées sur l'ensemble du territoire. L'objectif : favoriser les échanges, créer du lien et faire découvrir les nombreuses actions proposées par le centre.

Les Instants Café de l'été

À vélo ou lors des rendez-vous organisés dans les communes du territoire, l'équipe du CSI a offert des temps d'échange autour d'un café. Ces rencontres ont permis aux habitants de découvrir les activités du centre, de partager leurs envies et de faire connaissance avec les professionnels.

Partir en Livre et Balades contées

En partenariat avec les bibliothèques du territoire, plusieurs animations autour de la lecture ont été proposées tout au long de l'été. Selon les communes, elles ont pris la forme de balades contées, au cours desquelles des bénévoles lecteurs ont ponctué une promenade de lectures, ou de rendez-vous en plein air permettant aux familles de découvrir livres et histoires dans un cadre agréable.

Des rendez-vous festifs pour clôturer l'été

La saison estivale s'est terminée par plusieurs temps forts, dont une soirée concert organisée dans le cadre du chantier de jeunes bénévoles internationaux et une soirée de clôture mêlant rétrospective, défilé de mode et échanges entre participants.

LES AMIS RÉUNIS

Concours de belote

Le Club des Amis Réunis organise un concours de belote ouvert à tous, mercredi **16 septembre**, à la Salle des Fêtes – Place Grignon de Montfort.

Informations pratiques

- **Inscriptions** : à partir de 13h30
- **Tarif** : 8,50 € par personne
- **Récompenses** : un lot offert à chaque participant.



LES AMIS RÉUNIS

Invitation au voyage

Le club des aînés Les Amis Réunis organise une présentation de ses voyages prévus pour 2027.



Rendez-vous
mercredi 30 septembre
à 15h00 à la salle
Roger Dronneau

Deux destinations d'exception sont à découvrir : le Jura et l'Albanie.



Entre nature préservée, patrimoine authentique et dépaysement garanti, ces séjours promettent de beaux moments d'évasion.

Cette rencontre sera l'occasion pour les personnes intéressées de se projeter, de poser des questions et de partager un moment convivial.

Pour plus de renseignements,
contacter Mme Lucette Humeau
au 06 21 72 17 69

CLUB TAROT

Reprise de l'activité

Les membres du club Tarot reprennent à partir du **vendredi 2 octobre à 14h00**.

Ils invitent toutes les personnes intéressées à les rejoindre tous les vendredis après-midi des semaines paires à la Salle de la Garenne (Orée des Bois).

CAFÉ-RENCONTRE

Une nouvelle saison de Rencontres

L'association Café-Rencontre reprend ses activités et vous donne rendez-vous pour une nouvelle saison placée sous le signe de la convivialité, des échanges et du partage. Ouvert à tous, le Café-Rencontre est un lieu où chacun peut venir partager un moment agréable, échanger et faire de nouvelles rencontres.

La première période de rencontres se déroulera du 8 septembre au 8 décembre 2026, à l'Espace Roger Dronneau, rue du Manoir, de 14 h à 17 h 30, un mardi sur deux, sauf exception.

À chaque rencontre, une activité principale est proposée dans la grande salle. Pour celles et ceux qui souhaitent simplement passer un moment convivial ou qui ne sont pas intéressés par la thématique du jour, des jeux divers sont également proposés dans la petite salle attenante.

Espace Roger Dronneau
Dictée au programme du 8/9/2026



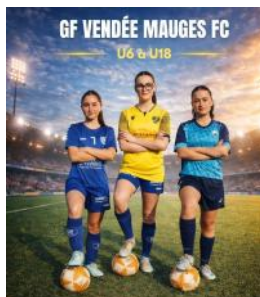
Le programme de septembre à décembre

- **Mardi 8 septembre** : dictée
- **Mardi 22 septembre** : jeux
- **Mardi 6 octobre** : intervention de Marie-Odile Édouard sur le thème de l'établissement d'accueil « La Maison du Cœur » à Angers, suivie de l'assemblée générale à 17 h 30
- **Mardi 20 octobre** : loto des adhérents
- **Mardi 10 novembre** : karaoké
- **Mardi 24 novembre** : jeux
- **Mardi 8 décembre** : après-midi festif sur le thème de Noël, avec biscuits de Noël, jeux et vin chaud

N'hésitez pas à pousser la porte du Café-Rencontre : que vous soyez adhérent ou non, vous êtes les bienvenus !

Football féminin

Création d'un nouveau groupement



Une nouvelle dynamique pour le football féminin avec le GF Vendée Mauges FC
Le football féminin poursuit son développement sur notre territoire.

Après deux saisons d'entente entre les clubs de la Fraternelle de Mortagne-

sur-Sèvre, du May-Beleger et de ChristopheSéguière pour les catégories U15F, U18F et Seniors Féminines, une nouvelle étape est franchie avec la création du Groupement Féminin Vendée Mauges FC (GF Vendée Mauges FC).

Ce groupement réunit désormais les trois clubs pour l'ensemble des catégories, des U6F aux U18F, avec un objectif commun : permettre à chaque joueuse d'évoluer à son niveau dans les meilleures conditions, bénéficier d'un encadrement sportif structuré et poursuivre le développement

de la pratique du football féminin sur notre territoire.

Les entraînements et les rencontres se dérouleront sur les installations des trois clubs partenaires, qui disposent d'équipements sportifs de qualité, dont deux terrains synthétiques et six terrains en herbe.

Le GF Vendée Mauges FC lance un appel à toutes les jeunes filles souhaitant découvrir ou pratiquer le football, quel que soit leur niveau. Les nouvelles joueuses sont les bienvenues.

Renseignements et inscriptions :
Mathis Supiot
au 06 25 78 62 89

Les Zygomatics remontent sur les planches !

Théâtre Prévert
Lundi 31 août 2026



La troupe des Zygomatics s'apprête à retrouver son public pour une nouvelle saison théâtrale qui débutera le vendredi 13 novembre et s'achèvera le dimanche 29 novembre. Au total, onze représentations seront proposées cette année, avec toujours la même ambition : partager un bon moment de théâtre et faire rire les spectateurs !

Pour cette nouvelle édition, les comédiens ont choisi de présenter *Mon meilleur copain*, une comédie d'Éric Assous, créée en septembre 2011 au Théâtre des Nouveautés à Paris.

L'histoire entraîne le spectateur dans une succession de quiproquos et de mensonges. Philippe, homme honnête et plutôt conciliant, accepte de couvrir les infidélités de son ami Bernard. Mais, en voulant rendre service à ce dernier, Philippe s'enfoncé progressivement dans un véritable engrenage : mensonges, rupture avec sa fiancée, chantage de la maîtresse de son ami... Une situation de plus en plus inextricable, orchestrée par la lâcheté de Bernard, qui promet bien des rebondissements !

Une troupe qui se renouvelle

Cette nouvelle saison est également placée sous le signe du changement. Cinq comédiens, deux hommes et trois femmes, se retrouveront sur scène, avec l'arrivée d'une nouvelle actrice, Hélène Courant, qui rejoint cette année les Zygomatics. Une belle occasion pour elle de découvrir l'univers de la troupe et de prendre ses marques au sein d'une équipe déjà bien rodée.

Autre nouveauté importante : après avoir dirigé les Zygomatics pendant de nombreuses années, Gérard Jacquet a décidé de passer le relais. Ce sont deux anciens de la troupe qui ont accepté de relever le défi et d'assurer désormais la mise en scène : Daniel Méron, acteur historique des Zygomatics, et Thierry Bouchet, jusqu'alors responsable technique.

L'association a également profité de cette nouvelle saison pour faire évoluer son organisation et son mode de gouvernance, en élargissant les commissions et en impliquant davantage de bénévoles. Car si les comédiens sont ceux que le public voit sur scène, ils ne représentent finalement que la partie émergée de l'iceberg ! Décors, costumes, technique, communication, réservations, organisation... monter une pièce de théâtre nécessite un important travail collectif, mobilisant de nombreux bénévoles à chaque étape.

Le public au rendez-vous

Les membres des Zygomatics abordent cette nouvelle saison avec enthousiasme et confiance. Les répétitions, débutées dès le printemps, se déroulent dans de bonnes conditions et la troupe est convaincue d'avoir tous les ingrédients pour connaître à nouveau le succès.

D'année en année, les spectateurs sont toujours plus nombreux à revenir applaudir les comédiens. Malgré l'ajout d'une représentation supplémentaire depuis l'an dernier, il risque encore d'y avoir des déçus, faute de places disponibles ! L'ouverture de la billetterie est donc particulièrement attendue.

Infos pratiques

Représentations :

Vendredi 13, samedi 14, dimanche 15, mercredi 18, vendredi 20, samedi 21, dimanche 22, mercredi 25, vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 novembre.

Horaires :

- 20h30 les vendredis, samedis et mercredis
- 15h30 les dimanches

Tarifs :

- Adultes : 8 €
- Étudiants et moins de 14 ans : 5 €

Réservations à partir du jeudi 1^{er} octobre
Tél. : 09 60 50 82 52
Mail : leszygomatics.resa@orange.fr

Retrouvez également les précédentes pièces de la troupe sur sa chaîne YouTube : Les Zygomatics.

Enfin, les Zygomatics sont toujours prêts à accueillir de nouveaux passionnés, que ce soit pour rejoindre l'équipe technique, participer aux coulisses ou venir étoffer l'équipe des comédiens. Avis aux amateurs !

CHOLET AGGLO TOUR Samedi 3 octobre 2026

Le samedi 3 octobre 2026 aura lieu la 47^e édition du Cholet Agglo Tour. Cette épreuve cycliste professionnelle de haut niveau, réservée à la catégorie Hommes Élite, reste un rendez-vous incontournable pour notre territoire.

Initialement programmée au printemps, la classique a été reconfigurée à l'automne après sa reprise par Cholet Sports Loisirs.

Le format de la course reste identique avec un parcours total de près de 200 kilomètres. Les coureurs accompliront d'abord une grande boucle de 150 kilomètres à travers l'agglomération, avant de rejoindre Cholet pour un final de 50 kilomètres en critérium, disputé sur cinq tours de circuit avec une arrivée avenue Manceau.

Pour le public, la journée débutera par le départ fictif à 11h30 à la Salle des Fêtes de Cholet, suivi du départ réel à 11h45 depuis Le Puy-Saint-Bonnet. L'entrée finale dans Cholet s'effectuera vers 15h00 pour une arrivée estimée aux alentours de 16h30.

La Séguinière aura le privilège d'accueillir le peloton dès le début de l'épreuve, avec un passage des coureurs attendu à La Séguinière vers 12h10. Les cyclistes feront leur entrée dans la commune par le lotissement de la Chapelière. Ils s'engageront ensuite dans la traversée du bourg en empruntant la rue de la Garenne, puis descendront l'avenue Abbé Chauveau avant de bifurquer par la rue des Amourettes. Le peloton poursuivra sa route en direction de la zone d'activité de la Bergerie, pour finalement quitter le territoire communal par la route du Joli Bois.

La municipalité invite les résidents et les usagers de la route à planifier leurs déplacements, à faire preuve de prudence et à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité des autorités.

La commune tient à remercier chaleureusement le club de La Séguinière Vélo Sport. Ses bénévoles se mobiliseront massivement pour occuper la grande majorité des quarante postes de signaux indispensables à la sécurisation des carrefours et des rues de la commune.



MAISON D'ACCUEIL

TROIS LOGEMENTS LOCATIFS DISPONIBLES



Située sur les hauteurs de La Séguinière, la Maison d'Accueil propose actuellement trois logements locatifs disponibles pour accueillir des personnes âgées autonomes souhaitant vivre dans un environnement sécurisé, convivial et adapté

L'établissement bénéficie d'un spacieux jardin accessible à tous et est composé de pavillons indépendants que chaque résident peut aménager selon ses goûts. Les logements proposés sont des studios (T1 bis) et des T2 d'une superficie de 31 à 42 m², comprenant notamment une cuisine aménagée avec plaques de cuisson, un réfrigérateur, un débarras, une salle de bain avec douche et WC, ainsi qu'un espace séjour/chambre. Les logements T2 disposent, pour leur part, d'une chambre indépendante.

Les locataires conservent leur totale autonomie tout en profitant d'un cadre rassurant. Un espace de vie commun est à leur disposition pour recevoir famille et amis en toute intimité. Ils peuvent également bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement professionnel proposé par l'établissement : interventions ponctuelles, aide à la demande, services adaptés aux besoins de chacun.

Ils ont également accès aux différents services proposés au sein de la structure : intervention de professionnels de santé (médecins traitants, pédicure-podologue...), participation aux animations et activités organisées par l'établissement, moments de convivialité avec les bénévoles, ainsi que la possibilité de partager certains temps de vie collective.

La location comprend notamment 31 repas du midi par mois pris dans la salle de restauration collective. Le petit-déjeuner et l'entretien du logement restent à la charge du locataire, mais des prestations complémentaires peuvent être proposées par l'établissement selon les besoins.

Les loyers des pavillons disponibles sont fixés à 1 077 € (705 € pour le logement, 302,25 € pour la restauration du midi et 70 € pour le forfait sécurité).

À ces montants s'ajoutent l'électricité du logement et, le cas échéant, les prestations complémentaires choisies par le résident. Selon leur situation, les locataires peuvent bénéficier d'aides au logement.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature en créant, au préalable, un dossier de demande d'admission sur la plateforme ViaTrajectoire (<https://trajectoire.sante-ra.fr>). Cette démarche permet de faciliter le suivi des demandes et l'instruction des dossiers.

Pour toute information complémentaire ou pour être accompagné dans cette démarche, vous pouvez contacter la Maison d'Accueil, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Renseignements :
Maison d'Accueil de La Séguinière
9, rue du Sacré-Coeur
02 41 56 82 05
contact@maisondaccueil.net



Bibliothèque « Mille Pages »

La bibliothèque fait sa rentrée avec des rendez-vous pour éveiller les plus jeunes et donner envie de lire aux plus grands.

Histoires à petits pas : un rendez-vous pour les tout-petits

Dès le mardi 6 octobre, la bibliothèque relance son rendez-vous mensuel « Histoires à petits pas », destiné aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents ou professionnels de la petite enfance.



Au programme : des histoires, des comptines et de jolis moments de partage autour des livres, pour éveiller les tout-petits au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.

Les séances ont lieu le premier mardi de chaque mois à la bibliothèque. L'animation est gratuite, sur inscription via le formulaire en ligne disponible sur le site internet de la mairie.

« Les tout-petits lisent aussi » : découvrez le lauréat 2026

Le lauréat 2026 du prix « Les tout-petits lisent aussi » est Le toboggan, de Gilles Bizouerne et Olivier Dutto, publié aux éditions Didier Jeunesse.

Cet album plein d'humour est à découvrir en famille ! N'hésitez pas à venir l'emprunter ou à le réserver à la bibliothèque de La Séguinière. Bonne humeur garantie !

Dernier mois pour participer au Prix POP

Il reste encore un mois pour découvrir les cinq ouvrages sélectionnés pour le Prix POP 2026.

Les romans sont disponibles à l'emprunt à la bibliothèque de La Séguinière ou peuvent être réservés sur e-changes, le réseau des bibliothèques du Choletais. Les lecteurs qui préfèrent la lecture numérique peuvent également retrouver ces cinq ouvrages au format Ebook dans le catalogue de livres numériques d'e-changes.

Clôture des votes : 18 octobre 2026. Profitez-en pour découvrir les cinq romans et faire entendre votre voix !

Horaires d'ouverture

le matin de 10h00 à 12h00
le mercredi et le samedi
l'après-midi de 17h30 à 19h00
le lundi, le mercredi et le jeudi

Évènement

on Seg'Art



2026 3ème Edition

Week-end artistique



Samedi 10 OCTOBRE
13h00 – 18h00

Dimanche 11 OCTOBRE
10h00 – 17h30

Musique

Théâtre

Ateliers

<https://www.mairie-laseguiniere.fr/onsegart-2026/>

Déambulation libre

Démonstrations

Document réalisé par la commission "On Seg'Art" 2026